

Date de la convocation 4 juillet 2016

Vérification du quorum

Absents excusés : 2 : J Le Dias (pouvoir à M Lajoie), C El Amine.

Début de séance à 20h10 - Secrétaire de séance : R Fontaine-Tranchant

Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 10 juin 2016.

Affaires Générales

Retrait de délégation à une adjointe : M. Le Maire annonce au conseil que par arrêté du 30 juin 2016, il a retiré les délégations d'adjointe à Mme Albizzi pour des raisons relationnelles avec des membres de l'équipe, celle-ci ayant perdu la confiance du maire. Sur la forme, M. Marcel demande à ce que les conseillers municipaux reçoivent l'ensemble des arrêtés pris par le maire. Plusieurs conseillers approuvent la demande. Le Maire étudiera les modalités.

Démission d'une adjointe de son poste d'élue : Mme Albizzi, dans des courriers datés du 30 juin, adressés au Sous-préfet et au maire, fait part de sa décision de démissionner de son poste d'adjointe et d'élue. De ce fait, elle démissionne également de son poste de déléguée communautaire. Ces démissions seront effectives dès lors que le Sous-préfet les aura validées. Ceci est un prérequis à son remplacement dans ses différentes fonctions.

Information sur la réunion du 29 juin avec les parents et enfants responsables d'incivilités : Les jeunes et leurs parents ont répondu présents et ont exprimé leurs sentiments d'être rejetés. Il est ressorti de cette réunion une prise de conscience de la difficulté du vivre ensemble intergénérationnel. L'idée de retenir un lieu pour accueillir les adolescents sera étudiée. Cette réunion a été positive, mais ne doit pas rester sans lendemain. Mme Antoine précise que des citoyens se sont montrés intéressés pour intervenir auprès des jeunes, afin de les aider dans leur projet.

Point sur le projet « Mieux vivre ensemble » : voir le paragraphe précédent.

Eclairage public

Convention de transfert de compétences de maîtrise d'ouvrage en éclairage public et signalisation lumineuse tricolore : Le maire rappelle le transfert de compétence de l'éclairage public au Syndicat des Energies de l'Isère (SEDI) voté le 24 novembre 2014, pour prise en charge des travaux d'investissement, d'entretien et de maintenance du réseau d'éclairage public. Considérant que ce transfert de compétence a des conséquences du point de vue juridique, patrimonial, budgétaire et comptable, il y a lieu d'établir une convention pour mise à disposition gratuite des biens portant sur l'ensemble des immobilisations qui figurent à l'actif de la commune. JP Marcel fait remarquer qu'il est choquant de transférer les biens. Le maire précise qu'il s'agit d'une mise à disposition des biens, pas d'un transfert. M. Marcel voudrait être notamment sûr qu'on garde la main sur l'ensemble des travaux. Il est aussi nécessaire d'avancer sur les points noirs identifiés dans le village. JP Marcel et F Martinez souhaitent former un groupe de travail ouvert aux habitants. Ce groupe étudierait l'ensemble des aspects de l'éclairage et notamment le coût global de l'électricité. Il lui est répondu que la commission travaux se charge de cela et qu'un calendrier des investissements à réaliser a été étudié pour sécuriser, moderniser, et réaliser des économies. La délibération est votée à 12 voix pour 1 contre (JP Marcel).

Environnement/urbanisme

Groupement de commandes pour le choix d'un prestataire dans le cadre de la réalisation d'une carte des aléas d'une part, et de la procédure d'évolution des documents d'urbanisme d'autre part, entre les communes de la Balme-les-Grottes et Hières-sur-Amby : Dans le cadre de l'évolution des documents d'urbanisme rendue nécessaire par la législation, il est proposé de réaliser un groupement de commande pour recruter un bureau d'étude chargé de réaliser la carte des aléas d'une part et la mise en œuvre de la modification du PLU d'autre part. La commune de La Balme les Grottes ayant les mêmes besoins que Hières-sur-Amby, il est possible de mutualiser les prestations afin d'en limiter les coûts. La commune de La Balme les grottes assurera le rôle de coordonnateur du groupement de commande. Le financement des prestations se fera par facturation distincte pour chaque commune, les frais de publication d'annonces seront répartis à parts égales. Le conseil approuve à l'unanimité moins une abstention (JP Marcel).

Participation à l'Entente départementale Rhône-Alpes (EIRAD) : Suite à la démolition réalisée au printemps, le coût pour la commune s'élève à 2 992 €. Il est à noter que ce coût est inférieur aux années précédentes.

Intercommunalité

Avis sur la dissolution du syndicat intercommunal de collège de Crémieu : Le Maire explique que, malgré une première délibération prise par l'ensemble des conseils municipaux concernés qui refusait la dissolution du syndicat, le Préfet maintient son désir de le dissoudre. Les maires adressent donc de nouveau aux membres de la Commission Départementale de Coopération intercommunale et au préfet, un courrier faisant part de leur opposition à cette dissolution. Le conseil approuve à l'unanimité.

Avis sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion des communautés de communes de l'Isle Crémieu, Les Balmes Dauphinoises et du Pays des Couleurs : Le maire présente les différentes avancées en la matière et liste les différentes compétences qui seront potentiellement transférés à la future intercommunalité (Tourisme, GEMAPI, Eau et assainissement en 2020) et les compétences qui redescendraient au niveau des municipalités (voirie notamment). Considérant que les Balmes dauphinoises ont l'obligation de fusionner au regard de leur population (inférieure à 15 000 habitants) et que cette fusion entre les trois structures est inéluctable à moyen terme, le conseil approuve le nouveau périmètre du nouvel EPCI, malgré les questions restant sans réponses actuellement, et le manque de temps pour figurer cette fusion. 12 voix pour 1 voix contre (JP Marcel).

Constitution d'un regroupement de commande pour choisir un prestataire dans le cadre de la fourniture et la pose de panneaux signalétiques sur le territoire de la CC de l'Isle Crémieu (CCIC) : Le maire rappelle le projet de signalétique initié par la CCIC pour répondre à la nécessité de signaler les professionnels et les structures communales du territoire. Pour réaliser cette prestation, il est opportun que la CCIC constitue un groupement de commande afin de retenir un prestataire en charge de la fourniture et de la pose des panneaux signalétiques. Le conseil est amené à délibérer pour approuver la convention précisant les modalités de ce groupement, sachant que le coût revenant à la charge de la commune est estimé à 2 030 € sur un coût global estimé à 14 724 €. Le conseil approuve à l'unanimité

Personnel

Prolongation d'un contrat d'avenir pour la coordinatrice périscolaire : Le contrat établi le 4 février 2016 pour remplacer la coordinatrice périscolaire en congé maternité arrive à échéance le 15 août 2016. L'agent en place remplit parfaitement sa mission, le conseil décide à l'unanimité de renouveler son Contrat d'Avenir dans l'Emploi (CAE) pour 6 mois, dans les mêmes conditions que celles définies précédemment (22 heures hebdomadaires pour gestion de la cantine, garderie et TAP, avec une rémunération basée sur le SMIC en vigueur).

Mise en place du CAE pour remplacement de la secrétaire administrative : L'agent en poste étant en arrêt maladie, le conseil décide à l'unanimité de recruter une personne en CAE pour 6 mois à partir du 25 juillet 2016, afin d'assurer principalement l'accueil et la gestion de l'urbanisme au secrétariat de mairie, dans les mêmes conditions que celles définies à l'origine (22h hebdomadaires, avec une rémunération basée sur le SMIC en vigueur).

Travaux

Élévateur du musée : L'élévateur extérieur du musée est en panne. Le devis de réparation est de 2 919 € TTC. Vu le coût élevé, le conseil demande qu'un devis comparatif soit demandé à une autre entreprise.

Vie associative

Signature d'une convention de partenariat avec le comité des fêtes : La municipalité sollicitant régulièrement le Comité des fêtes lors de manifestations organisées par la commune, il est décidé d'un commun accord qu'une participation financière sera octroyée à cette association couvrant la mise à disposition du matériel. Le coût est de 1 000 € par an, cette somme pouvant être révisée chaque année. 12 voix pour et 1 abstention (Marc Dalbeigue).

Questions diverses

Vente maison de Mr Marin : cette maison qui pourrait être aménagée en café a été estimée à 130 000 € par Crémieu immobilier. Pour la remise en état du bâtiment, beaucoup de travaux s'avèrent nécessaires. La commune n'a pas les moyens actuellement d'investir dans cette opération et renonce à l'acquisition du bien.

Free mobile : pour information que Free mobile a pour projet d'étendre la 3G et la 4G sur la commune.

Prochains conseils : Jeudi 15 septembre - Jeudi 13 octobre - Jeudi 17 novembre - Jeudi 15 décembre.

Fin du conseil à 22h20.